

# Bulletin FrancoPaix



UQAM



CHAIRE **RAOUL-DANDURAND**  
EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES

Centre FrancoPaix

**Vol. 9, n° 7**

SEPTEMBRE 2024



## La réconciliation nationale comme scène pour la redécouverte des traumas collectifs et de la mémoire au Mali

Dougoukolo Alpha Oumar Ba Konaré et Rosa de Jorio

**Nouvelles et annonces**

PAGE 8



# La réconciliation nationale comme scène pour la redécouverte des traumas collectifs et de la mémoire au Mali

Dougoukolo Alpha Oumar Ba Konaré et Rosa de Jorio

**Dougoukolo Alpha Oumar  
Ba Konaré**

Chercheur indépendant



**Rosa de Jorio**

Professeure d'anthropologie,  
University of North Florida



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'histoire du Mali est marquée par une succession de conflits, qui ont façonné son identité nationale et renforcé la notion d'« identité guerrière ». Les conflits récents, notamment depuis 2011, révèlent des tensions non résolues et exposent les fragilités de l'État dans sa capacité à maintenir une paix durable. Il reste un traumatisme qui se révèle complexe.

La Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a été créée pour enquêter sur les violations des droits humains depuis l'indépendance du Mali en 1960. Malgré ses efforts pour exposer la vérité, la commission n'a pas de mandat judiciaire, ce qui limite son rôle dans l'obtention de justice et de réparation pour les victimes.

Les audiences publiques de la CVJR ont offert aux victimes un espace d'expression et de reconnaissance, mais ont aussi soulevé des questions sur les effets potentiellement traumatisants de cette exposition publique sans suivi psychologique et sans justice concrète.

Malgré les avancées de la CVJR, la réconciliation nationale reste incomplète. Pour que la paix soit durable, il est crucial que l'État malien, avec le soutien de la société civile, s'engage véritablement dans des processus de justice, de réparation et de mémoire pour les victimes, tout en construisant un projet national inclusif et respectueux des différences.



**Le Mali a connu des épisodes récurrents de violences individuelles et collectives, laissant derrière eux une mémoire et des traumatismes souvent tus. L'expérience de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) au Mali représente un moment clé dans les efforts nationaux et internationaux visant à aider des victimes, leur famille et leur entourage à affronter ces expériences traumatiques dans un cadre institutionnel. La CVJR a recueilli les cas disponibles de violations des droits humains, vérifié les informations et les a partagées avec le public dans le but de faciliter la réconciliation. Dans cet article, les auteurs analysent des résultats préliminaires de leurs recherches sur la CVJR, en soulignant à la fois ses contradictions et ses contributions au processus de réconciliation<sup>1</sup>.**

L'histoire du Mali est marquée par une succession de conflits qui ont profondément façonné son identité nationale. Les guerres, qu'elles aient été menées pour la conquête, la résistance ou la révolution, sont inscrites dans la mémoire collective comme des épreuves à l'issue desquelles la nation malienne se renforce et se redéfinit. L'épopée de Soundiata Keïta, fondateur de l'empire du Mali au XIII<sup>e</sup> siècle, les guerres anticoloniales du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle ainsi que la guerre Mali-Burkina Faso de 1985 sont autant d'exemples de luttes au bout desquelles l'identité malienne s'est réaffirmée. Dans ce contexte, l'identité guerrière du Mali occupe une place centrale dans le récit national, où chaque conflit est perçu comme une étape menant à la réaffirmation de l'autorité et de l'unité du pays. Cependant, des auteurs, dont Shaka Bagayogo<sup>2</sup>, suggèrent que l'idéologie guerrière (et le concept du pouvoir, « fanga » en langue bambara) a été plus prononcée durant l'ère du parti unique, sous le régime de Moussa Traoré (1968 à 1991).<sup>3</sup> Le contexte actuel de guerre et d'instabilité politique a réactivé et renforcé ce cycle de récits sur le passé guerrier, souvent utilisé comme prisme pour comprendre les événements turbulents du présent.

Dans ce contexte, les conflits violents, notamment ceux qui se sont déroulés au Mali depuis 2012, ont remis en question cette conception d'une paix (relativement) stable et durable. Ces mouvements insurgés

et l'instabilité politique au niveau national, par leur nature cyclique et persistante, révèlent les tensions sous-jacentes qui n'ont jamais été véritablement résolues. Ils exposent aussi les failles de l'État malien dans sa capacité à fédérer et à maintenir la paix : « Le Mali doit encore s'attaquer véritablement à un héritage de régime autoritaire, d'exécutions extrajudiciaires, de violences sexuelles, de tortures, de disparitions forcées et de déplacements de plus de 400 000 personnes »<sup>4</sup>. En outre, ces conflits contemporains résonnent avec les violences précoloniales et coloniales, souvent occultées dans la mémoire collective, et font émerger la nécessité d'une réconciliation durable et d'une vérité historique partagée.



*« Au fil de ces voyages ainsi que des conversations et des négociations, la CVJR s'est « vernacularisée », c'est-à-dire qu'elle s'est adaptée à la complexité de la situation malienne. »*

Au Mali, divers groupes armés continuent aujourd'hui à perpétrer des exactions et des meurtres : des fondamentalistes islamiques armés, des bandits et des insurgés, notamment. On parle de meurtres de masse, d'actes de barbarie et de torture commis, selon des organisations de droits humains, par l'armée nationale et ses supplétifs — ce que les autorités démentent. Le Mali se retrouve donc actuellement dans une situation où la réconciliation est au cœur de discussions, mais les combats ne sont en fait pas terminés et le nombre de cas pour lesquels il faut apporter de la vérité et de la justice continue ainsi de croître. Bien que des accords ont été signés dans les années 90, 2000 et 2010, de nouveaux fronts s'ouvrent aujourd'hui encore. La question qui se pose à présent est celle du sens à donner à la signature de nouveaux accords. L'Accord pour la paix et la réconciliation (APR) de 2015 semble avoir été signé à la hâte, sous la pression de partenaires extérieurs, dont l'Algérie, la France et les États-Unis, sans que l'on soit sûr que ses objectifs de paix

et de réconciliation seraient applicables<sup>5</sup>. La signature de l'APR a-t-elle été une décision politique, ou reflète-t-elle un véritable engagement des parties concernées (le gouvernement malien, les groupes armés et la société civile hétérogène) en faveur de la réconciliation ?

## La « vernacularisation » de la CVJR au Mali

L'histoire de la CVJR représente un contexte important pour réfléchir aux questions de volonté politique, de réconciliation et des certaines préoccupations urgentes de la société civile au Mali<sup>6</sup>.

Pourquoi se réconcilier ? La réconciliation permet de faire la lumière sur le passé, reconnaître les responsabilités des acteurs en présence, rectifier les erreurs (en s'engageant à ne jamais les répéter) et faciliter un nouveau départ. C'est pourquoi le gouvernement malien a créé, avec l'aide de la coopération internationale, la CVJR, active de 2014 à 2022, nécessaire pour exposer ce qui s'est passé durant les conflits. Composée de 25 commissaires et d'un président, elle a dirigé des enquêtes, conduit cinq audiences publiques et émis des propositions auprès du gouvernement pour aboutir à la paix et la réconciliation nationale<sup>7</sup>. Pendant huit ans, elle a déployé des unités d'enquête qui ont parcouru le pays à la recherche de témoignages, récoltant environ 20 000 dépositions. La CVJR a été inspirée par d'autres commissions dans le monde, dont celles en Colombie, en Afrique du Sud et au Rwanda, où des voyages ont été organisés pour mieux comprendre l'essence des commissions et tirer des enseignements de leurs expériences.

Au fil de ces voyages ainsi que des conversations et des négociations, la CVJR s'est « vernacularisée », c'est-à-dire qu'elle s'est adaptée à la complexité de la situation malienne, notamment à l'absence de paix, due à la poursuite des conflits armés, ainsi qu'au manque d'attributs juridiques de la commission<sup>8</sup>. La commission s'est déployée dans une situation d'insécurité et d'instabilité politique. Cela a conduit, entre autres, son président et ses membres à opter pour une CVJR entièrement axée sur les victimes

et leurs expériences. Celle-ci a eu pour objectif de faire la lumière sur les abus de droits humains commis depuis l'indépendance du Mali (1960) jusqu'à 2019, afin de situer les problèmes actuels dans leur contexte historique et de donner la parole aux victimes de violences à travers l'ensemble de l'histoire nationale. Des efforts ont été déployés pour prouver la véracité des témoignages. À cet égard, les travaux des sciences sociales ont été cruciaux, en particulier la carte des crimes d'Avocats sans Frontières Canada<sup>9</sup>. Les auteurs des violences n'ont été impliqués d'aucune manière, car le conflit se poursuivait – avec l'absence de l'État dans plusieurs parties du territoire – et l'on a estimé que leurs témoignages risquaient de raviver les conflits au niveau local.

”

*« Les victimes de divers types de violations de droits humains et de différentes périodes ont eu l'occasion de se faire entendre, de valider leurs expériences et de faire part de leurs souhaits, souvent formulés dans le langage de la réconciliation. »*

Une autre importante particularité de la commission malienne est que son mandat n'impliquait pas de rendre justice<sup>10</sup>. Elle a récolté des témoignages et narré ce qui s'est passé, a cherché à en comprendre le sens et à l'exposer en donnant la parole aux victimes, et promu la vérité, tout en soutenant la réconciliation. Comme l'ont affirmé plusieurs des personnes interrogées dans le cadre de la recherche en cours, la CVJR ne vise pas à donner un avis, mais plutôt à démontrer de la compassion et à reconnaître le vécu des victimes, qui, si elles désiraient porter plainte, pouvaient le faire à travers les canaux conventionnels de la justice. Il n'y a pas eu de confrontation avec les personnes accusées. Au final, le public est resté dans le doute quant à ce qui s'est véritablement passé et aux finalités des témoignages recueillis.

Les audiences publiques ont quant à elles été très visibles et médiatisées. Au cours de celles-ci, les victimes de divers types de violations de droits humains et de différentes périodes ont eu l'occasion de se faire entendre, de valider leurs expériences et de faire part de leurs souhaits, souvent formulés dans le langage de la réconciliation.

La CVJR dresse ainsi une scène cathartique, avec un récit, celui des personnes qui témoignent, et un public, soit les personnes qui suivent les audiences, dans les salles, mais aussi via les médias. Il y a eu cinq audiences en tout, au lieu des six prévues, abordant divers aspects, dont les meurtres et les disparitions forcées. Les commissaires,

mais également le grand public malien et international, ont été exposés à une gamme de récits très poignants, qui ont été sélectionnés pour illustrer différentes thématiques – les violences basées sur le genre, par exemple – et marquer durablement l'imaginaire collectif malien. Au cours de leur préparation, les personnes appelées à témoigner ont pu compter sur l'aide d'un psychologue. Dans ce cadre institutionnel, le psychologue travaillait en arrière-plan et en amont pour recueillir les témoignages ainsi que pour soutenir les individus dans le partage de leurs expériences.

## Catharsis nationale ou surexposition traumatique ?

Avec du recul, l'expérience de la CVJR a sans doute eu un effet cathartique, en libérant la parole de personnes qui, à travers leurs récits, ont ému des salles entières. Ces individus ont ainsi pu constater que d'autres personnes étaient sensibles à leurs témoignages et faisaient preuve d'une compassion qu'ils n'avaient peut-être jamais reçue auparavant. Cela a certainement contribué à la catharsis. En outre, la présence de sommités dans la salle d'audience, comme des ministres et un ancien chef d'État du Mali, a marqué les esprits, de même que les larmes de l'ancien président Dioncounda Traoré. Les audiences



publiques ont été massivement relayées, en simultanée et en rediffusion. Des émissions de télévision et de radio ont repris des éléments présentés par la commission, et les vidéos des audiences sont disponibles sur YouTube et sur les réseaux sociaux. La parole a ainsi été libérée sur diverses plateformes, de sorte qu'on ne puisse plus dire que ces événements n'ont pas eu lieu.

Une question demeure, celle du «trauma dumping», soit le fait d'exposer la population aux traumas, sans préparation. Cela peut risquer d'éveiller des traumas ou de sidérer des individus face à la violence des récits<sup>11</sup>. Face aux risques liés à ces expositions traumatiques, ne faudrait-il pas mettre à la disposition de la population un appareil de soutien général – à travers des émissions dans les médias, des discussions publiques ou des cellules d'écoutes, par exemple? Poser des actes symboliques visant à aider à la gestion des émotions? Ou encore, offrir des opportunités pour se reconstruire? En outre, il est encore difficile d'établir l'impact des audiences sur la population, puisqu'il n'y a pas eu d'enquêtes ou d'études sur la question.

Alors, cette expérience en vaut-elle vraiment la peine? Il est possible que les traumas des victimes ou de leurs proches aient été réactivés. Des traumas latents peuvent aussi émerger chez des personnes qui ont elles-mêmes été des victimes de violence, mais qui n'ont pas parlé. Il y a également

la question de la résonance collective pour tous les individus qui ont été touchés et pour qui il n'y a pas eu de justice. La vocation de la CVJR est «d'évoquer» pour susciter l'empathie, mais, ce faisant, elle peut également raviver de la souffrance en provoquant des manifestations anxieuses, mélancoliques ou encore obsessionnelles causées par le poids des traumas. Une autre question qui se pose est celle de la valeur, pour les personnes qui témoignent, de voir des histoires similaires aux leurs être exposées, sans qu'il y ait de suite.

Malgré les risques, cette initiative garde son importance. La CVJR a démontré sa capacité à enclencher des réflexions, encouragées par le travail des audiences publiques, car la population a été amenée à remettre en question des vérités préconçues. Même des personnes connaissant très bien l'histoire du Mali ont découvert, lors des audiences, le degré de violence et d'injustice qui a pu être atteint au Mali. Par exemple, de nouvelles données sont ressorties sur le meurtre de l'étudiant Abdoul Karim Camara (dit Cabral), et en particulier sur les violences subies par toute sa famille, qui ont tragiquement conduit à son identification, son arrestation et son exécution<sup>12</sup>. En outre, les membres de la commission ont reçu des appels de Touaregs, dont certains font partie de la diaspora, qui ont exprimé leur profonde reconnaissance pour le travail accompli. Ils ne s'attendaient pas à ce que leurs histoires de violence et d'abus

soient entendues à Bamako, qui plus est, en présence de hauts fonctionnaires du gouvernement. On peut désormais réfléchir, remettre en question les certitudes et se dire qu'il faut faire mieux. La CVJR au Mali a ainsi offert de réels moments de pédagogie à travers ses audiences et apporté des perspectives pour la construction de la paix.

D'ailleurs, le pari était que la «guérison» nationale pouvait débiter qu'une fois que l'on aurait compris ce qui s'est passé, que toute l'information aurait été intégrée par la population et les commissaires et que la justice aurait agi. La CVJR a formulé plusieurs propositions (qui vont bien au-delà des audiences publiques et des autres opportunités de dialoguer avec le public et de l'informer), dont la création de deux organes, un dédié à la compensation des victimes et l'autre, à la mémoire. Ce faisant, il y a finalement eu des réponses concrètes à certains des souhaits des victimes – ceux de reconnaissance et de réparation. Une des sources consultées a fait part de l'argument des victimes et de leurs proches : «On ne pourra pas ramener les gens qui ont été tués, on ne pourra plus refaire l'histoire pour changer le mal qui a été fait, mais ce que l'on peut faire, c'est de s'assurer qu'il y a une reconnaissance et des réparations pour ce que les gens ont vécu au Mali»<sup>13</sup>.

En cela, la création par décret d'une Autorité de gestion des réparations en faveur des victimes de la crise, adoptée



par la loi en mai 2023, au Mali fait sens. L'Autorité pourra s'appuyer sur les travaux de la commission, cette dernière ayant déjà mené des enquêtes et réuni des informations valables. Le Centre pour la mémoire, une autre proposition de la CVJR (qui reste à l'état de projet), pourrait également jouer un rôle important dans la construction de la nation. Il s'agirait d'un organe en mesure de proposer des actes symboliques, de contribuer davantage à la pédagogie autour de ce qui s'est passé et de veiller à ce que des violences et des abus comme ceux qui ont été répertoriés ne se reproduisent plus. Les différents témoignages représentent une mémoire qui pourra aussi être utilisée dans ce centre, car des archives auront déjà été créées. Quant à la sixième audience qui n'a jamais eu lieu, celle sur les biens matériels, son sort se jouera peut-être dans les deux nouveaux organes. Le travail d'enquête a, quoi qu'il en soit, été fait. Cette audience reste tout de même dans les esprits des victimes et de leurs familles. À travers le Centre pour la mémoire et l'Autorité de gestion des réparations, il sera possible d'aborder ces autres aspects qui ont été considérés comme marginaux lors des précédentes audiences, mais qui ont tout de même une incidence sur la vie et sur la mémoire des personnes touchées. Il y a donc un travail réel de conservation pour la postérité des témoignages et des événements.

## Vers une réconciliation durable : le rôle de la CVJR

Y a-t-il lieu d'avoir espoir? La période actuelle semble miner la confiance envers le système, alors que les violences continuent

en raison du djihadisme, des opérations militaires et des insurrections. Mais si la possibilité pour les victimes de se battre pour la vérité est bien reconnue, alors il existe déjà un bénéfice dans le fait que certains segments de la société civile malienne et à l'extérieur – en particulier les diverses associations de victimes – continuent à chercher la vérité, à partager publiquement les informations recueillies et à lutter pour obtenir des réparations. L'accès à des compensations, voire peut-être à la justice, pourrait encourager une culture nouvelle de la vérité (avec toutes ses complexités) et de la justice, pour avoir une réconciliation à long terme.

Finalement, les récits nationaux sont au cœur des stratégies de thérapie collective et de construction de l'État («nation building»). Il faudra également tenir compte de ce que les États «disent» ainsi que des réponses et contre-propositions des différents segments de la société civile dans le processus de construction de la nation. Du point de vue psychologique, en particulier, la situation reste délicate, car il faut un cadre de vérité qui soit soutenant et sécurisant afin que les personnes puissent s'exprimer. Et si cela n'est pas accompagné d'une logique d'État, de réparation ou même de nature judiciaire, les attentes des personnes semblent compromises sur la durée. Il faut donc que l'appareil d'État entier et la société civile collaborent pour créer un climat au sein duquel déposer la parole sert réellement à panser les plaies et à apaiser émotionnellement les victimes, les témoins et les autres citoyens.

La situation actuelle du Mali illustre la complexité des processus de réconciliation et de justice dans un contexte de conflits

persistants. La création de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation a permis de mettre en lumière certaines des violences qui ont marqué l'histoire du pays et de se pencher sur les traumatismes des victimes. Toutefois, la réconciliation nationale ne peut être atteinte sans un véritable engagement en faveur de la justice et de la réparation. Elle ne doit pas non plus être réduite à des moments uniques et contenus, comme dans le cas du travail de la commission. Si la CVJR a ouvert un espace de dialogue et de catharsis, il reste encore beaucoup à faire pour que ces efforts aboutissent à une paix durable. Les défis à venir nécessitent une implication plus grande de l'État et des acteurs de la société civile pour assurer que les récits de violence ne tombent pas dans l'oubli et que les victimes obtiennent la reconnaissance et la justice qu'elles méritent. En fin de compte, l'avenir du Mali repose sur sa capacité à tirer les leçons du passé et à construire un État capable de contenir et de prévenir les violences, tout en réconciliant son peuple autour d'un projet national à la fois inclusif et partagé.



*« Si la CVJR a ouvert un espace de dialogue et de catharsis, il reste encore beaucoup à faire pour que ces efforts aboutissent à une paix durable. »*

- 1 Dougoukolo Alpha Oumar Ba Konaré (psychologue) et Rosa de Jorio (anthropologue) mènent un projet de recherche qualitative sur la CVJR depuis septembre 2022. Leur recherche comprend des entretiens avec des membres de la CVJR et de la société civile, ainsi qu'une analyse de médias sociaux et de sources documentaires sur la CVJR et les droits humains.
- 2 Bagayogo, Shaka. 1992. « Littérature orale et légitimation politique au Mali (1960-1990) ». Dans *Constructions identitaires : questionnements théoriques et études de cas*. Sous la direction de Bogumil Jewsiewicki et Jocelyn Létourneau. Québec: Actes du Célat.
- 3 Nous devons également reconnaître les efforts de démocratisation de la culture malienne, en particulier au cours des dix premières années de l'indépendance (1992-2002), par exemple par le développement de monuments qui commémorent la paix et valorisent la diversité culturelle des groupes ethniques du Mali.
- 4 International Center for Transitional Justice. 2016. « [Mali's Truth, Justice and Reconciliation Commission: Opening the Way Towards Sustainable Peace?](#) ».
- 5 Cette CVJR a été créée sous la présidence d'Ibrahim Boubacar Keïta, en 2014. Son mandat a été redéfini par l'accord de paix d'Alger de 2015. Elle a été « chargée [par le gouvernement] d'enquêter sur toutes les violations flagrantes des droits de l'homme commises au Mali entre 1960 et 2013 », un mandat étendu jusqu'en 2019 dans un second temps. Sur la CVJR, voir aussi Crisis Group. 2020. « [Mali's Algiers Peace Agreement, Five Years On: An Uneasy Calm](#) ».
- 6 International Center for Transitional Justice, *Op. cit.*
- 7 Africable TV. 2021. « [Interview of Monsieur Ousmane Oumarou, Sidibé, président de la CVJR](#) », Africable TV, 16 septembre 2021.
- 8 Merry, Sally Engle. 2005. *Human Rights and Gender Violence: Translating International Law into Local Justice*. Chicago: Chicago University Press ; Merry, Sally Engle. 2006. "Anthropology and International Law." *Annual Review of Anthropology* 35:99-116.
- 9 Bencherif, Adib et al. 2018. « Rapport narratif partiel - Cartographie sur les violations graves des droits humains commises au Mali de 1960 à aujourd'hui », mars 2018, 206 p. Ce rapport a été dirigé par Avocats sans Frontières et remis à la Commission Vérité, Justice et Réconciliation du Mali.
- 10 Rappelons que le manque d'attributs juridiques n'est pas nécessairement la norme. Bien que controversée, la Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud avait le pouvoir d'accorder l'amnistie aux auteurs de violences qui avaient fait preuve d'un repentir convaincant.
- 11 Ba Konaré, Dougoukolo Alpha Oumar. 2024. « Beyond Truth, Justice, and Reconciliation in Mali : Transitional Justice, Trauma, and Collective Healing ». Papier présenté à la 12<sup>e</sup> Hybrid International Conference on Mande Studies à Bamako (Mali), du 26 au 30 juin 2024.
- 12 De Jorio, Rosa. 2024. « Intersections of Memory and Human Rights Narratives: The Murder of Abdoul Karim Camara 'Cabral ». Papier présenté à la 12<sup>e</sup> Hybrid International Conference on Mande Studies à Bamako (Mali), du 26 au 30 juin 2024.
- 13 Entretien, 9 septembre 2024. Voir aussi Haidara, Boubacar Sidiki, « [Mali : « les victimes parlent, la commission vérité doit agir](#) », *Justiceinfo.net*, 5 avril 2021.



## NOUVELLES ET ANNONCES

### → Bruno Charbonneau

a obtenu le poste de conseiller scientifique sénior au Centre d'excellence OTAN pour le changement climatique et la sécurité. Par ailleurs, il a participé au breffage « Évolutions récentes en sciences du climat et leur importance pour la sécurité » au Comité politique de l'OTAN, à Bruxelles, du 20 au 24 septembre 2024.

### → Bruno Charbonneau

a dirigé la section spéciale sur la sécurité climatique dans le dernier numéro de la *Revue militaire canadienne*. Il y signe également le texte « L'ère de la sécurité climatique ».

### → Nicolas Klingelschmitt

a publié le chapitre « De la construction à l'opérationnalisation effective de l'Architecture de paix et de sécurité africaine : état des lieux des politiques africaines de défense commune » dans l'ouvrage *L'État dans les Afriques : état des lieux en Afrique subsaharienne* paru en juillet 2024 aux éditions L'Harmattan. Dans *La Presse*, il a également signé le texte « Les médias d'ici doivent renouveler leur vision africaine ».

### → Pauline Baudu

a fait paraître l'article « Bâtir un Nord plus sûr : risques, lacunes et opportunités pour la sécurité climatique dans l'Arctique canadien » dans *Le Rubicon*.

### → Sonia Le Gourriellec

a co-dirigé la rubrique « Les régimes politiques africains dans les reconfigurations stratégiques », dans la nouvelle édition de l'*Annuaire français de relations internationales*.

### → Nicolas Hubert

s'est rendu à l'Université de Montpellier en septembre pour faire la présentation « De la conservation à l'extractivisme, les injonctions contradictoires du développement, moteur conflictuel en Afrique de l'Ouest ? ». Cette conférence était organisée dans le cadre de la journée d'étude « Gouverner les ressources en contexte de conflit ouvert. Éclairages sahéliens » organisée par l'INREA.  
Pour en savoir plus

### → Nicolas Hubert

a fait paraître l'article « Socio-environmental equilibrium : How environmental conflicts can support climate-security nexus » dans la revue *Environment and Security*. Il a aussi co-signé le chapitre « Gouvernance et impacts socio-environnementaux du secteur minier » dans le rapport *Le potentiel minier de l'Afrique : panorama, enjeux et défis*, dirigé par Julien Goudron et Hugo Lapeyronnie et publié par les éditions Agence française de développement.

### → Bulletin FrancoPaix - Appel à contributions

Dans un espace francophone en constante mutation, où les enjeux locaux et régionaux de la sécurité, du développement et de la démocratie, souvent protéiformes, se mêlent aux jeux d'influence géopolitiques mondiaux et aux dynamiques transnationales, il est essentiel de saisir l'ensemble des aspects grâce à des analyses expertes et rigoureuses.

Depuis 2016, le Bulletin FrancoPaix a pour objectifs de valoriser, vulgariser et diffuser la recherche produite en français dans le domaine des études sur la paix et sur les conflits. Il s'adresse à un public informé, universitaire, praticien et professionnel. Il est distribué dans les réseaux universitaires et professionnels (onusiens, ONG et autres) et rejoint, également, près de 10,000 abonnés à l'infolettre de la Chaire Raoul-Dandurand. Chaque mois, nous publions des analyses décryptant les défis à la paix, à la démocratie, au développement et à la sécurité dans l'espace francophone, les causes et les conséquences des conflits ou interventions en cours, toujours dans une perspective transdisciplinaire et critique. Nous ouvrons également nos colonnes aux enjeux portant sur les espaces africains non francophones.

Si vous êtes chercheur.e, expert.e ou praticien.ne et désirez contribuer à notre mission et à nos débats, soumettez-nous votre proposition ! Si celle-ci est acceptée, notre comité éditorial vous accompagnera dans l'écriture, l'évaluation, les révisions et la publication de votre article (de 1500 à 2500 mots). De courts décryptages (800 à 1200 mots) sur un sujet d'actualité sont également les bienvenus. Votre contribution sera publiée dans notre bulletin mensuel et partagée sur nos réseaux sociaux. Un appui financier est possible (mais jamais garanti) pour les jeunes chercheur.e.s une fois le texte publié et seulement si les fonds sont disponibles.

Pour nous soumettre une proposition de contribution :

- Nom des auteur.e.s
- Affiliation institutionnelle et titre
- Adresse courriel
- Titre de la contribution
- Résumé (200 mots)

À envoyer à l'adresse : [francopaix@protonmail.com](mailto:francopaix@protonmail.com)

## ÉQUIPE ÉDITORIALE

---

### RÉDACTEUR EN CHEF

**Bruno Charbonneau**

*Directeur du Centre FrancoPaix*

*Professeur titulaire, Collège militaire royal de Saint-Jean*

### RÉDACTEUR ADJOINT ET COORDONNATEUR

**Marc-André Boisvert**

*Chercheur, Université du Québec à Montréal*

### RÉVISION

**Daphné St-Louis Ventura**

### MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

**Adib Bencherif**

*Professeur adjoint, Université de Sherbrooke*

**Nadège Compaoré**

*Professeure adjointe, Université de Toronto*

**Marie-Eve Desrosiers**

*Professeure agrégée, Université d'Ottawa*

**Cédric Jourde**

*Professeur agrégé, Université d'Ottawa*

**Sarah-Myriam Martin-Brûlé**

*Professeure titulaire, Université Bishop's*

**Mulry Mondélice**

*Professeur adjoint, Collège militaire royal de Saint-Jean*

**Tatiana Smirnova**

*PhD, postdoctorante, CIDIS de l'Université de Sherbrooke*

---

**Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix** a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie.

### CHAIRE RAOUL-DANDURAND | UQAM

C.P. 8888, Succ. Centre-Ville Montréal (Québec) Canada H3C 3P8

Tel. (514) 987-6781 | [chaire.strat@uqam.ca](mailto:chaire.strat@uqam.ca) | [dandurand.uqam.ca](http://dandurand.uqam.ca)

Retrouvez-nous sur Twitter : @CFrancoPaix et @RDandurand

### PARTENAIRE

---

